

Compte rendu du groupe de travail « Evaluations »

Les organisations syndicales ont participé à un groupe de travail le vendredi 26 juin en visioconférence. L'administration a présenté les modalités d'évaluations nationales prévues par le ministre. Le dispositif en vigueur l'année dernière est maintenu et même amplifié. Les évaluations nationales se dérouleraient à partir du 14 septembre au 5 octobre pour les classes de CP, CE1, 6^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} année de CAP (une nouveauté). Le contenu ne changerait pas sauf pour les évaluations 6^{ème} avec un nouveau test de « fluence » (faire lire les élèves un par un). Pour les autres niveaux, des outils d'évaluation seront mis à disposition.

Le ministère a indiqué sa volonté de lutter contre la difficulté scolaire, les inégalités. Les représentants du ministre ont précisé que compte tenu des conditions de rentrée, l'utilisation des évaluations nationales était particulièrement pertinente. Il a notamment été précisé qu'une « enquête » serait réalisée auprès des élèves pour connaître les conditions dans lesquelles ils ont passé leur confinement, de quel matériel ils disposaient...

Quelques précisions techniques ont été apportées : les mots de passe seront plus simples, il sera possible d'utiliser des tablettes, il y aura un pdf éditable des résultats...

La FNEC FP-FO a, pour sa part, indiqué :

- ▶ Nous ne sommes pas demandeurs d'évaluations nationales. La liberté pédagogique des enseignants que nous défendons implique que les enseignants puissent avoir le choix de leurs méthodes pédagogiques et de leurs évaluations dans le cadre du respect des programmes nationaux. Un grand nombre de collègues considèrent que ces évaluations sont inadaptées pour leurs élèves. En particulier, une « enquête » sur les conditions dans lesquelles les élèves auraient vécu le confinement ne relève pas de nos missions d'enseignants fonctionnaires d'Etat et nous inquiète.

- ▶ Ces évaluations engendrent un surcroît de travail inutile pour les enseignants en cette rentrée scolaire - avec notamment la saisie des résultats qui est extrêmement chronophage - à un moment où les personnels sont déjà accaparés par de multiples tâches.

- ▶ Même si la « culture de l'évaluation » a été réaffirmée dans le cadre de la loi sur l'école de la confiance dont FO demande le retrait, aucun texte réglementaire spécifique aux évaluations définissant les objectifs, le calendrier, les conditions dans lesquelles devraient se dérouler ces évaluations n'est paru. En l'absence de texte réglementaire, ces évaluations ne devraient revêtir aucun caractère obligatoire. De plus, la remontée des évaluations est réalisée par l'intermédiaire d'une plateforme informatique. L'utilisation d'un nouvel outil informatique doit faire réglementairement l'objet d'une étude du CHSCT ce qui n'a pas été le cas.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO demande l'abandon de ces évaluations nationales.

Elle demande au ministre de l'Education nationale :

- ▶ Que ces évaluations nationales revêtent un caractère facultatif et que dans le respect de la liberté pédagogique individuelle, les personnels puissent les utiliser en fonction du contexte local ou puissent recourir à leurs propres évaluations ;

- ▶ Qu'aucune sanction ne soit prononcée envers les personnels qui refuseraient de les faire passer, dans leur intégralité ou en partie, ou qui ne feraient pas remonter les résultats.

.../...

Pour la FNEC FP-FO, réduire les difficultés scolaires passe avant tout par :

- ▶ L'arrêt des fermetures de postes et la création des postes nécessaires (ouvertures de classes, titulaires remplaçants, postes spécialisés...);
- ▶ Le recrutement d'enseignants sur postes statutaires ; nous demandons à ce titre que la totalité des postes créés soit pourvue par des enseignants fonctionnaires d'Etat et non par le recours à la contractualisation comme c'est actuellement prévu pour partie.

Les représentants du ministre n'ont pas répondu à nos revendications. Le format de la réunion, en visioconférence, que la FNEC FP-FO a dénoncé comme elle le fait maintenant à chaque réunion imposée dans ce cadre, n'a pas aidé les échanges et les représentants du ministre se sont bornés à constater que la majorité des organisations syndicales affichaient une hostilité à l'égard des évaluations nationales qu'ils ne comprenaient pas.

La FNEC FP-FO n'accepte pas cette fin de non-recevoir et continue de porter ses revendications auprès du ministre.

Montreuil le 30 juin 2020